



**ONU HABITAT Programme  
des Nations Unies pour  
les établissements  
humains**

Distr. générale  
13 juillet 2023

Français  
Original : anglais

---

**Comité des représentants permanents auprès  
du Programme des Nations Unies pour  
les établissements humains**  
**Deuxième réunion à participation non limitée : préparatifs  
de la deuxième session de l'Assemblée du Programme  
des Nations Unies pour les établissements humains**  
Nairobi, 29–31 mai et 2 juin 2023  
Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen du projet de résumé de la présidence sur les travaux  
de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité  
des représentants permanents**

## **Deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

### **Résumé de la présidence**

#### **I. Introduction**

1. Le Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a tenu sa deuxième réunion à participation non limitée, en vue de préparer la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat), qui s'est tenue à Nairobi du 29 au 31 mai et le 2 juin 2023. La réunion a rassemblé plus de 400 participant(e)s, en personne et en ligne, y compris des ministres, des ambassadeur(ice)s et d'autres représentant(e)s d'États Membres.

2. Le présent résumé de la présidence rend compte des débats tenus lors de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents en vue de préparer la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Le résumé complète le rapport du Comité des représentants permanents sur les travaux de sa deuxième réunion à participation non limitée (HSP/OECPR.2023/2), le projet de rapport de la réunion récapitulant les résultats qui en sont issus (HSP/OECPR.2023/L.1) et les résultats suivants :

- a) HSP/OECPR.2023/CRP.2/Rev.2 – Projet de déclaration ministérielle ;
- b) HSP/OECPR.2023/CRP.3/Rev.2 – Décisions de procédure ;
- c) HSP/OECPR.2023/CRP.4/Rev.2 – Villes intelligentes ;
- d) HSP/OECPR.2023/CRP.5/Rev.2 – Accélération de la transformation des établissements informels et des taudis d'ici à 2030 ;
- e) HSP/OECPR.2023/CRP.6/Rev.2 – Journée mondiale du nettoyage ;

---

\* HSP/OECPR.2023/1.

- f) HSP/OECPR.2023/CRP.7/Rev.2 – Villes biodiverses et résilientes : intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification urbaine et territoriale ;
- g) HSP/OECPR.2023/CRP.8/Rev.2 – Renforcement des liens entre l’urbanisation et la résilience face aux changements climatiques ;
- h) HSP/OECPR.2023/CRP.9/Rev.2 – Adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales ;
- i) HSP/OECPR.2023/CRP.10/Rev.2 – Un logement convenable pour tous ;
- j) HSP/OECPR.2023/CRP.11/Rev.2 – Planification urbaine et infrastructures durables ;
- k) HSP/OECPR.2023/CRP.12/Rev.2 – Création d’un cadre de résilience des établissements humains pour l’alerte précoce, la prévision, la réduction des risques, la réponse aux crises et le redressement et la reconstruction après une crise ;
- l) HSP/OECPR.2023/CRP.13/Rev.2 – Financement équitable et suivi efficace de l’application des résolutions adoptées par l’Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

## II. Point 1 de l’ordre du jour

### Ouverture de la réunion

3. La Présidente du Comité et Représentante permanente du Pakistan auprès d’ONU-Habitat, Mme Saqlain Syedah, a ouvert la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents auprès d’ONU-Habitat lors de la première séance plénière, le mardi 29 mai 2023. Après avoir souhaité la bienvenue aux participant(e)s et aux représentant(e)s, elle a invité des fonctionnaires de haut niveau à prononcer des remarques liminaires.

#### A. Déclarations liminaires

4. Dans son allocution de bienvenue, la Directrice exécutive d’ONU-Habitat, Mme Maimunah Mohd Sharif, a fait remarquer que, malgré la richesse extrême caractérisant notre époque, le nombre de sans-abri ne cessait d’augmenter, les niveaux les plus élevés étant atteints dans les villes. Ce phénomène a été accentué par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), comme l’indique l’édition 2022 du Rapport sur les villes dans le monde d’ONU-Habitat<sup>1</sup>. Le rapport montre que jusqu’à 163 millions de personnes ont basculé dans la pauvreté en 2021 à cause de la pandémie et que plus d’un milliard de personnes vivent dans des taudis. Notant que 63 % de tous les objectifs de développement durable étaient ancrés dans l’objectif 11, la Directrice exécutive a souligné le rôle crucial du Comité des représentants permanents dans la revitalisation des objectifs.

#### B. Questions d’organisation

5. La Présidente a mis les participant(e)s au fait des travaux effectués par le Bureau en vue de la réunion et a présenté l’organisation des travaux. Le secrétariat a fait un exposé sur l’organisation des travaux, en mettant l’accent sur le regroupement des projets de résolution en vue de leur examen par le Comité des représentants permanents.

#### C. Adoption de l’ordre du jour et du programme de travail de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents

6. Le Comité des représentants permanents a adopté l’ordre du jour (HSP/OECPR.2023/1) et est convenu du programme de travail pour sa deuxième réunion à participation non limitée.

---

<sup>1</sup> ONU-Habitat, *World Cities Report 2022: Envisaging the Future of Cities* (Rapport sur les villes dans le monde 2022 : Envisager l’avenir des villes) (Nairobi, 2022).

### III. Point 2 de l'ordre du jour

#### Adoption du rapport du Comité des représentants permanents sur les travaux de sa première réunion à participation non limitée

##### A. Présentation

7. La Présidente a présenté le rapport du Comité des représentants permanents sur les travaux de sa première réunion à participation non limitée (HSP/OECPR.2021/7), qui s'est tenue du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2021, tel qu'approuvé par le Rapporteur.

##### B. Déclarations liminaires des groupes régionaux

###### 1. Groupe des États d'Asie et du Pacifique

8. M. Belal Fannoun, Représentant permanent adjoint de l'État de Palestine auprès d'ONU-Habitat, s'exprimant au nom du groupe des États d'Asie et du Pacifique, a souligné l'importance de la fourniture d'un appui sans réserve par les États Membres à ONU-Habitat, compte tenu du rôle crucial de ce dernier pour aider le monde à atteindre les objectifs de développement durable. Il a fait part de la gratitude du groupe envers ONU-Habitat, sous la direction de sa Directrice exécutive, Mme Mohd Sharif, pour les efforts remarquables déployés pour améliorer la stabilité financière et l'efficacité globale de l'organisation et sortir d'une situation difficile, ce qui a permis à ONU-Habitat de mieux répondre aux besoins des États Membres. Reconnaissant qu'il importait d'aligner les cycles de planification stratégique d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles, le groupe des États d'Asie et du Pacifique soutenait pleinement la prolongation du plan stratégique actuel d'ONU-Habitat jusqu'en 2025.

###### 2. Union européenne

9. Mme Caroline Vicini, Représentante permanente de la Suède auprès d'ONU-Habitat, s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses 27 États membres, a fait part de son soutien à ONU-Habitat et à ses programmes qui contribuaient à divers efforts d'amélioration des zones urbaines. Elle a souligné la volonté du groupe de poursuivre ses activités visant à rendre les zones urbaines du monde entier plus durables de la manière la plus efficace possible. Elle a encouragé les États Membres à collaborer pour appuyer largement les résolutions en faisant converger et concorder autant que possible leurs positions. Le groupe a souligné qu'il importait de proposer des résolutions concrètes, réalistes, applicables et porteuses de valeur ajoutée, en se fondant sur les travaux existants d'ONU-Habitat et sur ses trois domaines d'action prioritaires.

##### C. Déclarations liminaires nationales

10. Le représentant du Ghana a publié une déclaration<sup>2</sup> dans laquelle il prend note de l'assistance technique fournie à son pays par ONU-Habitat au fil des ans. Les conseils et les contributions inestimables de divers experts avaient aidé à enrichir le projet révisé de politiques urbaines nationales du Ghana, le document d'orientation connexe ayant tenu compte de leurs perspectives dans le contexte mondial. En étroite collaboration avec ONU-Habitat, le Gouvernement ghanéen avait lancé le rapport sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes le 3 octobre 2022, dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de l'habitat. Le Ghana continuait d'encourager les États Membres à prendre en compte les liens entre les zones urbaines et rurales et à s'engager à veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte dans la réalisation des objectifs de développement durable.

##### D. Conclusions

11. Le Comité des représentants permanents a pris note du rapport de la première réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents (HSP/OECPR.2021/7), des textes issus de la première réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents (HSP/OECPR.2021/8) et du résumé du Président du Comité des représentants permanents sur les travaux du Comité à sa première réunion à participation non limitée (HSP/OECPR.2021/9).

<sup>2</sup> Voir [https://unhabitat.org/sites/default/files/2023/05/un\\_habitat\\_statement\\_4.pdf](https://unhabitat.org/sites/default/files/2023/05/un_habitat_statement_4.pdf) (en anglais uniquement).

## IV. Point 3 de l'ordre du jour

### Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

#### A. Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023

##### 1. Présentation par ONU-Habitat

12. La Directrice exécutive a présenté ce point de l'ordre du jour et a invité un représentant du secrétariat à faire le point sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023.

13. Un représentant du secrétariat a présenté une vue d'ensemble des résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023. Le plan stratégique s'est avéré être un cadre solide pour le relèvement et une feuille de route pour accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et atteindre les objectifs de développement durable. La nature du plan stratégique, axée sur les résultats, a renforcé les programmes et a permis une meilleure intégration de ces derniers et des solutions adoptées, produisant des résultats dans l'ensemble du plan stratégique. Par ailleurs, l'alignement sur la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur le développement urbain durable a permis d'établir des partenariats stratégiques beaucoup plus solides avec d'autres entités des Nations Unies. Les processus multilatéraux menés au cours de la période couverte par le plan stratégique ont fait émerger trois priorités stratégiques, à savoir le climat, le logement et les crises, et deux éléments moteurs du développement urbain durable, à savoir l'adaptation aux spécificités locales et le financement, en parfaite adéquation avec les quatre domaines de changement prévus par le plan. Parmi les principaux résultats obtenus, on compte notamment l'accès aux services de base pour 3,4 millions de personnes vivant dans des taudis et des établissements informels dans plus de 45 pays, un accès sécurisé pour 2,32 millions de personnes à plus de 137 espaces publics modernisés dans 30 villes et l'adoption d'approches propres à des villes intelligentes centrées sur les personnes par plus de 30 administrations locales et d'un cadre de relèvement urbain par 68 villes.

##### 2. Débat

14. Aucun État Membre n'a demandé la parole.

#### B. État de préparation du plan stratégique pour la période suivante par le Conseil exécutif

##### 1. Présentation par ONU-Habitat

15. La Directrice exécutive a présenté ce point de l'ordre du jour et a prié un représentant du secrétariat de faire le point sur l'état de préparation par le Conseil exécutif du plan stratégique pour la période 2026–2029.

16. Un représentant du secrétariat a commencé son exposé en évoquant l'évaluation en cours par le Bureau des services de contrôle interne de la mise en œuvre du plan stratégique et des recommandations tirées des évaluations précédentes dont il sera tenu compte pour élaborer le prochain plan stratégique. Les principales considérations dans l'élaboration du prochain plan stratégique ont été soulignées et, à cet égard, ONU-Habitat s'appuiera sur une base de données plus solides tirées du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes<sup>3</sup>, du rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11<sup>4</sup>, de l'analyse effectuée dans l'édition 2022 du Rapport sur les villes, des résultats de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents, de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et d'autres réunions intergouvernementales clés, telles que la réunion de haut niveau sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes convoquée par le Président de l'Assemblée générale en 2022, la prochaine réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable, en mettant l'accent sur l'objectif 11, et le Sommet sur les objectifs de développement durable en septembre 2023. ONU-Habitat examinera attentivement et

<sup>3</sup> A/76/639-E/2022/10.

<sup>4</sup> Voir

[https://unhabitat.org/sites/default/files/2023/07/sdg\\_11\\_synthesis\\_report\\_2023\\_executive\\_summary\\_final.pdf](https://unhabitat.org/sites/default/files/2023/07/sdg_11_synthesis_report_2023_executive_summary_final.pdf) (en anglais uniquement).

intégrera les enseignements et les recommandations tirés de diverses évaluations de ses activités normatives et opérationnelles à tous les niveaux. Il organisera également des consultations avec un large éventail d'acteurs urbains, y compris au sein du système des Nations Unies en appliquant la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur le développement urbain durable, en tirant parti d'autres instances nationales et mondiales et en consultant les parties prenantes concernées. L'élaboration du plan commencera une fois que le Bureau des services de contrôle interne aura terminé son évaluation de la mise en œuvre du plan stratégique au cours de la période 2020–2024, après quoi les consultations au sein du système des Nations Unies et avec les parties prenantes seront engagées en vue de présenter le projet de plan à l'Assemblée d'ONU-Habitat en 2025 pour adoption.

## 2. Débat

17. Aucun(e) représentant(e) d'État Membre n'a demandé la parole.

## C. Alignement des cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles

### 1. Présentation par ONU-Habitat

18. La Directrice exécutive a présenté ce point de l'ordre du jour, ainsi que trois options concernant la manière d'aligner les cycles de planification d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles :

a) **Option 1.** Tenir la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat en 2025 et sa troisième session en 2029. Cela permettrait aux États Membres d'adopter en 2025 le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026–2029, en s'alignant sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles pour la période 2025–2028. Par ailleurs, les États Membres pourraient, à la troisième session ordinaire en 2029, adopter le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2030–2033, en s'alignant sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles pour la période 2029–2032 ;

b) **Option 2.** Tenir une session extraordinaire de l'Assemblée d'ONU-Habitat en 2025 et sa troisième session en 2027. Cette option permettrait aux États membres d'adopter le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026–2029 mais ne constituerait pas une solution à long terme. Les États Membres ne pourraient pas aligner les cycles de planification d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles et devraient tenir des sessions extraordinaires en 2025, 2029 et 2033 pour adopter les plans stratégiques, ainsi que des sessions ordinaires en 2027, 2031 et 2035 ;

c) **Option 3.** Maintenir le *statu quo* en organisant la troisième session ordinaire de l'Assemblée d'ONU-Habitat en 2027. Cette option est moins souhaitable puisqu'elle interviendrait deux ans trop tard, ce qui empêcherait l'Assemblée d'ONU-Habitat d'adopter le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026–2029 à sa troisième session.

## 2. Débat

19. Les représentants de l'Afrique du Sud, des États-Unis d'Amérique, du Kenya et du Maroc ont salué l'exposé de la Directrice exécutive et se sont dits favorables à l'option 1. Cette option permettrait d'aligner le cycle de planification stratégique d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles et d'approuver le prochain plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026–2029 à la reprise de la session de l'Assemblée d'ONU-Habitat en 2025.

## D. Conclusions

Le Comité des représentants permanents a pris note du rapport de la Directrice exécutive sur la proposition de prolongation de l'actuel plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 pour couvrir la période 2024–2025, notamment en ce qui concerne l'alignement entre l'examen quadriennal complet et les cycles de planification d'ONU-Habitat (HSP/HA.2/8), du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 (HSP/HA.1/7) et de l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 (HSP/HA.2/9).

## V. Point 4 de l'ordre du jour

### Examen de l'état des préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat

#### A. Présentation

20. Le Directeur exécutif adjoint d'ONU-Habitat a fait le point sur les préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, en mettant l'accent sur les points suivants :

- a) La notification de la Directrice exécutive en vue de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, l'ordre du jour provisoire (HSP/HA.2/1) et d'autres documents d'avant-session ;
- b) Le thème de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat ;
- c) Un aperçu du programme détaillé de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, y compris les séances plénières, les réunions du Comité plénier et du Comité de rédaction et les déclarations nationales ;
- d) Les projets de texte issus de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat ;
- e) Les autres réunions et manifestations de haut niveau tenues durant la session ;
- f) La participation des pays les moins avancés ;
- g) Les statistiques concernant les inscriptions.

21. Le 30 décembre 2022, le secrétariat a communiqué aux États Membres la notification de la Directrice exécutive, qui comprenait en annexe l'ordre du jour provisoire de la session. Les documents d'avant-session de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat sont consultables à l'adresse suivante : <https://unhabitat.org/governance/un-habitat-assembly/second-session-2023>. La liste des documents (HSP/HA.2/INF/1) est disponible à la même adresse.

22. La deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat a pour thème : « Un avenir urbain durable grâce à un multilatéralisme inclusif et efficace : atteindre les objectifs de développement durable en temps de crises mondiales ». Le thème, qui a été arrêté lors de consultations informelles avec le Comité des représentants permanents, cible cinq domaines d'action clefs pour aider à structurer les débats de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur les politiques urbaines mondiales, à savoir l'accès universel à un logement convenable, l'action climatique et la protection de l'environnement en milieu urbain, le relèvement après les crises urbaines, l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales et la gouvernance, la prospérité et le financement à plusieurs niveaux. Ces domaines reflètent les priorités exprimées par les États Membres lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qui s'est tenue à New York en avril 2022.

23. Le programme de la session de l'Assemblée d'ONU-Habitat comprend également plusieurs manifestations clefs, notamment un dialogue présidentiel le lundi 5 juin 2023, une table ronde des premières dames le mardi 6 juin 2023 et un dialogue de haut niveau sur le thème de la session le mercredi 7 juin 2023. Le dialogue de haut niveau comprendra deux discours prononcés par des expert(e)s, ainsi que quatre dialogues intitulés comme suit :

- a) Dialogue 1 : Les grands défis de notre temps ;
- b) Dialogue 2 : Les principaux moteurs des objectifs de développement durable en temps de crise ;
- c) Dialogue 3 : La gouvernance multiniveaux et l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales ;
- d) Dialogue 4 (dialogue de clôture) : Principaux enseignements de la session et Sommet de l'avenir.

24. Au 25 mai 2023, 4 500 participant(e)s s'étaient inscrit(e)s, 51 ministres et 27 vice-ministres ayant confirmé leur participation à la session, dépassant ainsi le nombre de participant(e)s à la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.

## B. Débat

25. Un représentant a souligné qu'il importait de respecter le règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat en ce qui concernait la présentation des pouvoirs pour la deuxième session de l'Assemblée.

26. Certains représentants ont fait remarquer que le règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat prévoyait la présentation des pouvoirs sans préciser si ces pouvoirs devaient être signés par le (la) Chef(fe) de l'État ou du gouvernement ou par le (la) Ministre des affaires étrangères. Certains ont estimé que les communications officielles, y compris les notes verbales émanant de missions permanentes accréditées auprès d'ONU-Habitat, suffisaient pour être considérées comme des pouvoirs conformément à l'article 17 du règlement intérieur de l'Assemblée.

27. D'autres représentants ont répondu que les pouvoirs s'entendaient généralement de documents officiels signés par le (la) Chef(fe) de l'État ou du gouvernement ou par le (la) Ministre des affaires étrangères autorisant à assister à des réunions telles qu'une session de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Ils ont indiqué que, même dans le cas de missions accréditées auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, une accréditation signée par le (la) Chef(fe) de l'État ou du gouvernement ou par le (la) Ministre des affaires étrangères était requise pour assister à certaines réunions d'entités des Nations Unies, y compris les sessions de l'Assemblée générale.

28. Il a également été relevé que, dans la pratique, en dépit de l'article 27 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale relatif aux pouvoirs, des États Membres avaient assisté à des réunions avec des documents officiels non signés par leur Chef(fe) d'État ou de gouvernement ou par leur Ministre des affaires étrangères.

## C. Organisation des travaux concernant les résolutions

29. La Présidente a présenté l'organisation des travaux proposée pour le point 5 de l'ordre du jour, articulée autour des quatre groupes suivants :

- a) Groupe 1 : Réduction des inégalités spatiales et de la pauvreté dans les communautés ;
  - i) Logement convenable pour tous et toutes ;
  - ii) Accélération de la transformation des établissements informels et des taudis d'ici à 2030 ;
- b) Groupe 2 : Renforcement de la prospérité partagée des villes et des régions ;
  - i) Adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales ;
  - ii) Directives internationales pour des villes intelligentes centrées sur les personnes ;
- c) Groupe 3 : Renforcement de l'action climatique et amélioration du milieu urbain ;
  - i) Journée mondiale du nettoyage ;
  - ii) Villes biodiversifiées et résilientes ;
  - iii) Renforcement des liens entre l'urbanisation et la résilience face aux changements climatiques ;
- d) Groupe 4 : Prévention et gestion efficaces des crises urbaines ;
  - i) Planification urbaine et infrastructures durables ;
  - ii) Création d'un cadre de résilience des établissements humains.

30. Il a été précisé que les débats concernant le projet de résolution sur le financement équitable et le suivi efficace de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat se dérouleraient en séance plénière.

## D. Conclusions

31. Le Comité des représentants permanents a pris acte de la note du secrétariat sur l'état d'avancement des préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat (HSP/OECPR.2023/INF/2).

## VI. Point 5 de l'ordre du jour

### Préparation des projets de résolution, de déclaration et de décision de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, y compris sur les dates et l'ordre du jour provisoire de la troisième session

#### A. Présentation des projets de résolution

32. La Présidente a invité les auteurs qui n'avaient pas encore présenté leurs projets de résolution à le faire. En conséquence, les projets de résolution suivants ont été présentés par leurs auteurs :

- a) Projet de résolution sur la planification urbaine et les infrastructures durables ;
- b) Projet de résolution sur la création d'un cadre de résilience des établissements humains pour l'alerte précoce, la prévision, la réduction des risques, la réponse aux crises et le redressement et la reconstruction après une crise ;
- c) Projet de résolution sur le financement équitable et le suivi efficace de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

#### B. Examen du projet de déclaration ministérielle

33. La Présidente a prié le secrétariat de présenter le projet de déclaration ministérielle, qui tenait compte des contributions apportées par les consultations informelles tenues le mercredi 24 mai 2023. Elle a ensuite invité les États Membres à examiner le projet de déclaration ministérielle.

34. Au cours des débats qui ont suivi, des mesures liées à un multilatéralisme inclusif et efficace ont été examinées et des propositions ont été faites pour ajouter des références à certaines questions et initiatives, y compris les aspects positifs de l'urbanisation, les droits humains, les villes intelligentes centrées sur les personnes, les discussions tenues en 2023 lors de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action en matière d'eau et d'assainissement (2018–2028), les dimensions urbaine et rurale de l'urbanisation, le « droit universel » à un logement convenable, l'économie circulaire et la consommation et la production durables, Octobre urbain, le Plan de mise en œuvre de Charm-El-Cheikh<sup>5</sup>, la reconnaissance du rôle des villes dans l'action face aux changements climatiques et la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

35. Durant leurs échanges, les participant(e)s ont également cherché à mieux définir certains termes et concepts, notamment en ce qui concerne les établissements humains par opposition aux communautés, le développement territorial équilibré, les crises multiples et les approches et solutions porteuses de changement. Une discussion approfondie s'est également tenue quant à la pertinence d'inclure certaines questions et propositions, y compris l'initiative Surge (Résilience urbaine durable pour la prochaine génération) et la proposition de tenir la célébration « UN-Habitat@50 » en 2025.

#### C. Examen des projets de résolution

##### 1. Groupe 1 : Réduction des inégalités spatiales et de la pauvreté dans les communautés

36. S'agissant du projet de résolution sur un logement convenable pour tous et toutes, dont les coauteurs étaient le Bahreïn, la France, la Jordanie, le Kenya et la Malaisie, les participant(e)s ont examiné la proposition de créer un groupe de travail intergouvernemental sur le logement convenable, des éclaircissements ayant été demandés sur son objectif, son champ d'application, son fonctionnement, ses coûts et ses retombées, ainsi que sur son lien avec les travaux en cours d'ONU-Habitat. À cet égard, la question des modalités de participation des expert(e)s au groupe de travail proposé a également été soulevée et des participant(e)s ont proposé d'inclure, notamment, des représentant(e)s de la société civile et des institutions financières internationales. Il a été demandé que les termes relatifs au logement, à la vulnérabilité et à la marginalisation tirés du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, de l'objectif de développement durable n° 11 et du Nouveau Programme pour les villes soient utilisés avec exactitude. Les participant(e)s ont également

<sup>5</sup> Voir la décision 1/CP.27 de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

envisagé d'inclure des concepts tels que la durabilité, les logements neutres sur le plan climatique et la reconnaissance du droit égal des femmes à un logement convenable. La proposition de créer une plateforme ouverte au public diffusant les dernières données, études de cas, outils et meilleures pratiques disponibles a reçu un accueil favorable. Les participant(e)s ont également proposé de mentionner le rôle et les travaux du Rapporteur spécial sur le droit à un logement convenable, ainsi que la gouvernance à plusieurs niveaux, entre autres.

37. S'agissant du projet de résolution sur l'accélération de la transformation des établissements informels et des taudis d'ici à 2030, dont l'auteur était l'Afrique du Sud, les participant(e)s ont réfléchi à la référence faite à un plan d'action mondial et à ses composantes connexes. Certains ont demandé que soit révisée la formulation du plan d'action mondial et des dix mesures clefs pour la transformation des taudis que les gouvernements étaient invités à adopter. Les discussions ont également porté sur l'exactitude et la source des données sur les taudis et les établissements informels, ainsi que sur les concepts et la définition des taudis. D'autres discussions ont été tenues concernant la portée, la faisabilité et l'utilité de la demande faite à ONU-Habitat de continuer de placer la transformation des taudis au cœur de la mise en œuvre de son plan stratégique et d'élaborer des directives techniques pour la transformation des taudis.

## **2. Groupe 2 : Renforcement de la prospérité partagée des villes et des régions**

38. S'agissant du projet de résolution sur l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales, dont l'auteur était le Brésil, les participant(e)s ont proposé de renforcer les références à la coordination avec les initiatives internationales, y compris Local2030 et la plateforme du Groupe des Vingt sur l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales et les villes intermédiaires. Par ailleurs, les discussions ont porté sur la coordination à plusieurs niveaux pour la réalisation des objectifs de développement durable et l'établissement de rapports, y compris le renforcement des liens entre les examens volontaires au niveau local, national et infranational, ainsi que sur les options de financement, notamment un éventuel financement à des conditions favorables. Des discussions ont également été tenues sur l'inclusion du principe consistant à ne laisser personne de côté, et plus particulièrement sur la participation des communautés locales et des personnes en situation de vulnérabilité aux processus de prise de décisions et de mise en œuvre. Conformément aux autres résolutions, la terminologie « autorités et administrations locales et régionales » a été adoptée. Les États Membres ont également réfléchi à la manière de faire référence aux activités normatives et/ou opérationnelles d'ONU-Habitat et d'étudier leurs incidences possibles sur le budget de base d'ONU-Habitat.

39. S'agissant du projet de résolution sur les directives internationales pour des villes intelligentes centrées sur les personnes, des discussions approfondies ont eu lieu concernant les références au droit à la vie privée, aux droits humains et aux groupes marginalisés et vulnérables. En outre, afin de répondre aux préoccupations soulevées par les conséquences juridiques des directives, la proposition visant à utiliser le terme « non contraignantes » dans le projet de résolution pour décrire la nature de telles directives a été acceptée. Les États Membres ont également examiné le processus d'élaboration des directives, y compris les modalités de consultation des expert(e)s et l'adoption du projet de résolution par l'Assemblée d'ONU-Habitat. La question de savoir si la résolution devait inclure des références à des approches de villes intelligentes centrées sur les personnes et demander leur mise en œuvre en plus de leur adoption a également été examinée. Des besoins et des situations propres à différents pays ont été invoqués et les États Membres ont été appelés à transférer leurs connaissances et leurs technologies et à fournir un appui financier aux pays en développement.

## **3. Groupe 3 : Renforcement de l'action climatique et amélioration du milieu urbain**

40. S'agissant du projet de résolution sur la Journée mondiale du nettoyage, dont l'auteur était l'Estonie, les États Membres ont examiné comment et dans quelle mesure faire référence à des initiatives similaires antérieures menées dans certains pays et régions. L'une des suggestions consistait à inclure un exemple précis, tandis qu'une autre consistait à se référer de manière générale aux initiatives similaires antérieures. Les incidences de l'application de la résolution sur le budget d'ONU-Habitat ont également fait l'objet de débats. Il a été demandé que les coûts estimés soient soigneusement réexaminés et alignés sur ceux prévus par la résolution.

41. S'agissant du projet de résolution sur les villes biodiversifiées et résilientes, dont les coauteurs étaient l'Allemagne, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur et Singapour, les États Membres ont envisagé de rendre les alinéas du préambule plus concis et d'en ajouter plusieurs autres. Des discussions ont également eu lieu sur la manière de clarifier et d'affiner la définition de plusieurs concepts clefs dans le premier paragraphe, y compris l'intégration de la biodiversité dans les villes, la cartographie des habitats naturels, l'évaluation des services écosystémiques, la promotion d'une

gouvernance à plusieurs niveaux et la préservation. Il a été demandé qu'il soit également fait mention d'accords connexes antérieurs, notamment au titre de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Par ailleurs, des précisions ont été demandées sur la façon dont ONU-Habitat collaborerait avec les entités concernées pour mettre en œuvre la résolution. En outre, des discussions ont été tenues pour déterminer s'il conviendrait de charger ONU-Habitat d'élaborer des directives internationales.

42. S'agissant du projet de résolution sur le renforcement des liens entre l'urbanisation et la résilience face aux changements climatiques, dont les coauteurs étaient le Groupe des États d'Afrique et le Pakistan et qui a été présenté par l'Égypte, un débat approfondi a eu lieu sur la question de savoir s'il fallait inscrire de façon permanente les réunions ministérielles sur l'urbanisation et les changements climatiques à l'ordre du jour des sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques des, plutôt que de tenir ces réunions en marge desdites sessions. Les discussions ont également porté sur l'initiative Surge, y compris sur la genèse de l'initiative et la question de savoir si les organes directeurs d'ONU-Habitat l'avaient déjà approuvée, et sur le rôle d'ONU-Habitat en tant que coordonnateur de l'initiative aux côtés de la présidence de la vingt-septième session de la Conférence des Parties et de l'ICLEI - Les Gouvernements locaux pour le développement durable. D'autres discussions ont couvert l'interprétation de la « mise en service » de l'initiative et la question de savoir si cette mise en service était déjà en cours. Le rôle des États Membres dans le cadre de l'initiative a fait l'objet d'un débat. Les auteurs de la résolution et le secrétariat ont indiqué que l'initiative SURGe avait été présentée aux États Membres lors d'une réunion d'information organisée par la présidence de la vingt-septième session de la Conférence des Parties et la Directrice exécutive d'ONU-Habitat à Nairobi en septembre 2022 et que 17 États Membres et environ 180 parties prenantes avaient approuvé l'initiative. Certains représentants d'États Membres ont demandé que les nouveaux paragraphes résultant de l'incorporation du texte de la résolution proposée par le Pakistan soient mis entre crochets car ils n'avaient pas encore eu le temps de consulter les autorités de leurs pays à ce sujet.

#### **4. Groupe 4 : Prévention et gestion efficaces des crises urbaines**

43. S'agissant du projet de résolution sur la planification urbaine et les infrastructures durables, dont l'auteur était le Groupe des États d'Afrique, les participant(e)s ont examiné et cherché à mieux définir l'objectif, le champ d'application et le public cible de la plateforme numérique mondiale à vocation technique proposée pour l'urbanisation et le développement des infrastructures, y compris par rapport aux outils existants et aux travaux d'ONU-Habitat dans ce domaine. Les débats ont porté sur la manière de référencer clairement les plateformes existantes d'ONU-Habitat en matière de planification urbaine et d'infrastructures et d'en tirer parti. Des éclaircissements ont été demandés sur le champ d'application des plateformes existantes d'ONU-Habitat et les lacunes à combler.

44. S'agissant du projet de résolution sur le financement équitable et le suivi efficace de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat, dont l'auteur était le Groupe des États d'Afrique, les participant(e)s ont examiné l'utilité, l'objectif et le champ d'application d'un nouveau « fonds d'investissement », ainsi que la façon dont il s'articulerait avec les mécanismes existants de financement des travaux d'ONU-Habitat. Des réserves ont été émises quant à l'utilité d'un tel mécanisme, faisant valoir qu'il suffirait de se concentrer sur le renforcement du budget de base pour assurer la mise en œuvre des résolutions. Des éclaircissements ont été demandés sur le statut, le volume et les utilisations possibles des soldes non utilisés des fonds de projets à ONU-Habitat. La proposition d'établir un système de suivi et de communication d'informations sur les résolutions a été accueillie favorablement, mais des questions ont été soulevées sur la manière de garantir son efficacité et sa facilité d'utilisation.

#### **D. Examen des projets de décision et du projet de déclaration ministérielle**

45. En ce qui concerne le projet de décision 2/1 sur la prolongation du plan stratégique pour la période 2020–2023 jusqu'en 2025, un consensus s'est dégagé en faveur de la prolongation du plan stratégique pour qu'il couvre la période 2020–2025. Les États Membres se sont également mis d'accord pour demander à la Directrice exécutive d'entamer, en consultation avec le Conseil exécutif, les préparatifs en vue de l'élaboration du prochain plan stratégique.

46. S'agissant du projet de décision 2/2 sur les dates de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, les États Membres sont convenus de transmettre à l'Assemblée une proposition visant à ajourner la deuxième session le 9 juin 2023 et à la reprendre pour une durée de deux jours, du 29 au 30 mai 2025, afin d'aligner le cycle de planification d'ONU-Habitat sur le

processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

47. Dans le même projet de décision, les États Membres sont convenus de transmettre à l'Assemblée une proposition d'ordre du jour provisoire pour la reprise de la deuxième session en 2025, comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport du Président du Comité des représentants permanents.
4. Vérification des pouvoirs des représentant(e)s.
5. Élection des membres du Conseil exécutif.
6. Plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026–2029.
7. Adoption du rapport sur les travaux de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
8. Ordre du jour provisoire de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée d'ONU-Habitat et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
9. Élection des membres du Bureau.
10. Questions diverses.
11. Clôture de la session.

48. S'agissant du projet de décision 2/3 sur le mandat des membres du Conseil exécutif et du Bureau de l'Assemblée d'ONU-Habitat, il a été recommandé que les membres actuels du Conseil exécutif d'ONU-Habitat qui ont été élus en 2019 restent en fonction jusqu'à la clôture de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et que les membres du Bureau de l'Assemblée élus à sa première session en 2019 restent en fonction jusqu'à la dernière séance de la reprise de sa deuxième session ordinaire en 2025.

49. S'agissant du projet de décision 2/4 sur la politique d'association des parties prenantes d'ONU-Habitat, il a été recommandé que le Conseil exécutif poursuive l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes et transmette le projet de politique à l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui l'examinera en vue de l'adopter éventuellement à la reprise de sa deuxième session ordinaire, laquelle se tiendra en 2025.

50. S'agissant du projet de décision 2/5, concernant le rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (JIU/REP/2022/1), une discussion a été menée sur la première recommandation du rapport, qui s'adressait à l'Assemblée d'ONU-Habitat. La nouvelle structure de gouvernance n'étant entrée en vigueur qu'en 2019, il a été estimé qu'une révision du règlement intérieur était prématurée, un examen en ce sens pouvant néanmoins intervenir ultérieurement.

## **E. Conclusions**

51. Il a été convenu que les dernières versions des projets de résolution, de déclaration et de décision examinés par le Comité des représentants permanents à sa deuxième réunion à participation non limitée seraient transmises à l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa deuxième session pour un examen plus approfondi. Celles-ci sont consultables dans la section intitulée « Draft outcomes of the CPR » située sur la page Web de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents, à l'adresse suivante : <https://unhabitat.org/open-ended-meeting-of-the-committee-of-permanent-representatives-to-prepare-for-the-second-HabitatAssembly>.

## **VII. Point 6 de l'ordre du jour**

### **Élection des membres du Bureau**

52. La Présidente a déclaré que la prolongation des mandats actuels des membres du Bureau avait été convenue dans le cadre de consultations informelles. Il n'y avait pas d'objection à la prolongation des mandats des membres du Bureau jusqu'en 2025.

## **VIII. Point 7 de l'ordre du jour**

### **Examen du projet de résumé de la présidence sur les travaux de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents**

53. Le projet de résumé de la présidence a été partagé avec les États Membres durant la session, étant entendu que sa version définitive serait arrêtée après la session. Par ailleurs, le projet de rapport du Comité des représentants permanents sur les travaux de sa deuxième réunion à participation non limitée, en préparation de la deuxième session de l'Assemblée de l'ONU-Habitat (HSP/OECPR.2023/2), a été mis à disposition au cours de la réunion et sa version définitive a été établie par la suite.

## **IX. Point 8 de l'ordre du jour**

### **Questions diverses**

54. Aucune autre question n'a été examinée.

## **X. Point 9 de l'ordre du jour**

### **Clôture de la réunion**

55. La clôture de la réunion a été prononcée le vendredi 2 juin 2023 à 21 h 40.

---